

CSEC 19 février 2019 Quand la direction commence à dévoiler sa stratégie...

L'information-consultation du CSE central sur les orientations stratégiques est une obligation légale de l'employeur. Les élus CGT, par l'intermédiaire du secrétaire du CSEC, ont dû faire injonction à la direction d'engager ce processus car la direction n'avait aucunement l'intention de présenter ses orientations stratégiques avant la conclusion d'un accord Rupture Conventionnelle Collective (RCC). Un comble !

C'est une des raisons pour lesquelles la CGT a décidé de quitter une négociation manifestement tronquée. Comment négocier en aveugle sans connaître les véritables intentions stratégiques ? La direction a donc réuni le CSE Central le 19 février et pondu à cette occasion un document de 11 pages laissant entrevoir un certain nombre de chantiers de « transformation » pour les prochaines années, lourds de conséquences pour les salariés.

Revue de détail

- **Une régionalisation low cost ?**

La direction dit vouloir doubler l'offre d'information régionale de France 3 en renforçant l'information de proximité. Les éditions locales seront-elles maintenues ? Rien n'est moins sûr. La direction précise que 3 locales sur une région donnée peuvent permettre de faire une édition à diffusion régionale de 3x7 = 21 minutes.

Côté Matinales, alors que le directeur du réseau régional affirmait qu'on tirerait le bilan après 6 mois d'expérimentation à Antibes et Toulouse, la présidence annonce un bilan à fin mars pour préparer une extension à 10 régions dès septembre.

Réaliser le triplement des programmes régionaux par la mise en image des émissions de France Bleu, voilà le genre d'addition qui doit bien plaire aux technocrates de Bercy. La direction claironne que l'audience a doublé sur ce créneau. Mais faut-il se satisfaire du doublement d'une audience aussi faible ? Peut-on vraiment s'enorgueillir de la qualité formelle d'une offre aussi hybride ?

Les partenariats avec France Bleu vont se poursuivre, sur l'immobilier quand cela sera possible et surtout en vue d'une offre numérique commune de proximité. A ce sujet, les régions de France 3 pourraient devoir gommer la marque « France 3 » au profit de celle de « France Bleu ». Qu'en pense la direction du réseau ?

- **La calamiteuse suppression du soir 3**

La mutualisation annoncée des moyens du Soir 3 et de franceinfo afin de créer une tranche d'info d'1h30 diffusée à 22H30 sur franceinfo puis rediffusée après minuit sur France 3 pose beaucoup de questions quant à l'avenir de l'information nationale sur France 3.

Une crainte pour le pluralisme et l'identité de la chaîne que la CGT met en avant depuis la mise en place d'info 2015 par Thierry Thuillier.

Il apparaît évident que ce « traitement de faveur » réservé à l'information nationale de France 3 ne se limiterait pas au Soir 3. Les autres éditions 12/13, 19/20 sont menacées, ne serait-ce que

pour permettre l'extension des fenêtres de diffusion de l'information régionale et locale, et de permettre les redéploiements de moyens nécessités par la décentralisation...

- **Le retour des bassins en Outre-mer**

Les vieilles lunes de la fusion Carolis resurgissent pour les Outre-mer. Nous pensons pourtant que la direction avait compris que ces logiques de bassins (Océan Indien, Antilles-Guyane, Pacifique) n'ont rien de naturel ni de culturel.

Mettre les « petites » stations sous tutelle des « grandes » ? Rien de moins évident compte tenu des distances et des fuseaux horaires.

L'ancienne direction des réseaux, qui chapeautait conjointement les régions hexagonales de France 3 et les Outre-mer de RFO, avait imaginé ce projet. Elle n'a pas survécu à l'organisation Carolis. Cette information n'aura manifestement pas été transmise à la direction de la transformation.

- **Quel repositionnement pour Malakoff ?**

Après l'arrêt de la diffusion de France Ô sur la TNT, il s'agirait de redéployer les potentiels du site de Malakoff afin de mieux alimenter les stations en Outre-mer, la chaîne franceinfo et de servir à la couverture nationale des Outre-mer pour les chaînes nationales du groupe.

Le flou est total à la fois sur l'efficacité de cette dernière orientation (le vieux serpent de mer du rayonnement ultramarin sur les antennes nationales) et sur les lourds impacts sociaux de ces changements.

- **La filialisation de la production**

« France TV mettra progressivement fin à la gestion directe des émissions et transfèrera progressivement ces émissions à France TV Studio afin de le doter d'une puissance significative ».

Si l'intention affichée est de renforcer France TV Studio (ex-MFP), le moyen pour y parvenir, le transfert de la production des émissions actuellement gérées en interne risque de faire fondre tout un savoir-faire et supprimer de nombreux postes.

Des transferts de salariés sont-ils envisagés ? Avec quelle couverture conventionnelle ? Comment garantir le recours prioritaire aux moyens internes de la Fabrique ?

La CGT combat depuis des décennies pour la montée en charge de notre activité de production dépendante. Mais la première action ne devrait-elle pas être d'internaliser des émissions actuellement confiées au privé plutôt que de filialiser des activités actuellement assurées en interne ?

Aux dernières nouvelles, la direction de la production aurait déjà annoncé aux salariés de l'atelier de production des matinées (Télé matin et C'est au programme) le choix entre 4 possibilités :

1. Le départ de l'entreprise dans le cadre de la RCC
2. Le transfert à France TV Studio
3. Le transfert à la Fabrique
4. Une mobilité ailleurs (?) dans l'entreprise...

Un chantage totalement inacceptable et une initiative totalement prématurée !

• **Après l'accident industriel, la centralisation de la diffusion**

Le Centre de Diffusion et d'Echange (CDE) a été un gigantesque chantier engagé dès la fusion de FTV en 2010 et qui aura duré 7 ans. L'investissement total estimé à plus de 40M€... à comparer aux 100 M€ d'économies attendues de la suppression de 1000 postes !

Pourtant, la direction constate aujourd'hui que le CDE, tout juste opérationnel, ne répond pas aux besoins de diffusion sur les plate formes numériques et que sa dispersion sur plusieurs sites entrave son efficacité.

Elle décide donc de tout remettre à plat et de centraliser l'ensemble de la diffusion au CDE du Siège. FTV va donc céder le site de Varet (après celui d'Issy les Moulineaux), la diffusion de France 5 puis celle de France 3 vont donc déménager d'ici là mi 2020 et les process techniques modifiés.

L'impact sur l'emploi pourrait s'avérer très conséquent même si nous n'avons aucune confirmation de la direction à ce sujet. Beaucoup d'inconnues donc, d'autant plus que la diffusion des chaînes des Outre-mer pourrait, elle aussi, être concernée. Avec un effet domino pour le site de Malakoff qui diffuse la quasi totalité des 1ère ?

• **L'automatisation des régies, l'emploi en danger**

Un projet que l'on pensait cantonné aux régies du réseau régional mais qui concerne toute l'entreprise.

Il conviendra de tout remettre à plat en central afin de pouvoir mesurer les capacités techniques réelles de l'outil en termes d'automatisation et de débrayage d'automatisation pour faire face aux imprévus ou émissions spéciales, et de toutes les conséquences sur les métiers et l'emploi que cela risque d'induire.

La direction affirme dans son document qu'il s'agit de « produire mieux et d'avantage ».

Avec des suppressions de postes ou des redéploiements ? Pas de réponse à ce stade. En tout cas ce changement de périmètre, comme tous les chantiers précédemment évoqués, nécessitera une info-consultation en règle des instances.

En attendant, toute modification de structure liée au déploiement de ces régies doit être suspendue.

Nécessaire poursuite des débats

Les débats, prévus sur une demie journée le 19 février, ont dû être interrompus, faute de temps. Ils reprendront le 7 mars, sur toute la journée cette fois, afin de passer en revue le document de la direction sur les orientations stratégiques, en particulier sur ce qui concerne l'innovation, l'évolution des métiers, la numérisation des rédactions, la dématérialisation dans les fonctions support (comptabilité, gestion)...

Le secrétaire du CSEC avait adressé à la direction, en préalable à cette réunion une demande de documents précis à laquelle était censée répondre la Note de 11 pages. De nombreuses demandes restent en suspens :

- Des informations précises sur la trajectoire budgétaire 2019-2022 et la ventilation des économies, des informations précises sur le mécanisme de financement du plan de départ RCC.
- Des précisions sur la déclinaison opérationnelle des orientations dans l'entreprise.

Comment assure-t-on dans le même temps la continuité des activités existantes et les nouveaux développements ?

- Une projection fine des emplois de 2019-2022 par site et par activité. La CGT avait produit un tableau statistique que la direction a contesté lors des négociations (à laquelle la CGT ne participe pas) mais sans livrer sa propre copie... Qu'attend la direction des relations sociales pour le faire ?
- Des détails sur les réorganisations envisagées : leurs coûts, les investissements nécessaires, l'impact sur les métiers et les emplois.

Rien sur la GPEC, rien sur la formation, une seule petite phrase sur la Qualité de Vie au Travail alors que l'accord du même nom induit que tout projet soit conçu sous son égide, aucune mention d'impact des suppressions de postes sur les conditions de travail des salariés.

La CGT propose de « changer de paradigme » et de structurer l'enjeu de la modernisation de l'entreprise à l'ère des plateformes numériques en partant de la stratégie, déclinée projet par projet, d'analyser et de questionner, sans tabou, la nécessité de ces projets et leurs impacts sur les organisations du travail, l'emploi et les métiers.

La CGT n'est évidemment pas opposée aux évolutions, mais elle veut les maîtriser en les négociant, dans l'intérêt des salariés et du service public.

Rendez vous le 7 mars prochain, pour la poursuite des débats

Paris, le 27 février 2019